

## Aux praticiens en soins dentaires

Printemps/Été 2008

### ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro du printemps/été 2008 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) en est maintenant à sa dixième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez d'offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto, ON M4N 3N1

### NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME DES SSNA

### MISES À JOUR DES TARIFS

Les nouveaux tarifs de soins dentaires des SSNA sont entrés en vigueur le **1<sup>er</sup> avril 2008** pour les provinces suivantes :

- Territoires du Nord-Ouest, pour les dentistes généralistes et spécialistes
- Nunavut, pour les dentistes généralistes et spécialistes
- Saskatchewan, pour les dentistes généralistes et spécialistes
- Yukon, pour les dentistes généralistes et spécialistes

Les nouveaux tarifs de soins dentaires des SSNA sont entrés en vigueur le **1<sup>er</sup> juin 2008** pour la province suivante :

- Québec, pour les dentistes généralistes et spécialistes
- Québec, pour les denturologistes

Les nouveaux tarifs de soins dentaires des SSNA entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2008** pour les provinces suivantes :

- Colombie-Britannique, pour les dentistes généralistes et spécialistes
- Alberta, pour les dentistes généralistes et spécialistes
- Alberta, pour les denturologistes

Les nouvelles grilles reflètent les changements de prix et de codes d'actes dentaires admissibles. Elles ont été envoyées aux praticiens en soins dentaires avant la date d'entrée en vigueur. Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle grille à cette date-là, veuillez facturer vos honoraires habituels et le système de traitement des demandes de paiement des SSNA rajustera vos demandes de paiement en fonction.

Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

### CHANGEMENT DE COORDONNÉES DES SSNA DE LA RÉGION DE LA SASKATCHEWAN

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'adresse du bureau régional de la Saskatchewan des SSNA a été changée. La nouvelle adresse est la suivante :

**SSNA de la région de la Saskatchewan**  
**Direction générale de la santé des**  
**Premières nations et des Inuits**  
**Santé Canada**  
**2045, rue Broad, 4<sup>e</sup> étage**  
**Régina, SK S4P 3T7**

Les fournisseurs peuvent continuer d'appeler le **1-877-780-5458**.

### RAPPELS SUR LE PROGRAMME DES SSNA

### DEMANDES DE PAIEMENT RETOURNÉES LORSQUE LA DATE DE SERVICE PRÉCÈDE LA DATE DE LABORATOIRE

Toutes les demandes de paiement soumises avec une date de service précédant la date de laboratoire seront retournées non traitées au praticien en soins dentaires. Pour recevoir le règlement, la demande de paiement doit être soumise à nouveau en utilisant la date à laquelle le traitement a été achevé ou la date de mise en bouche a été effectuée.

### MISES À JOUR DE LA TROUSSE RENSEIGNEMENTS POUR LE PRATICIEN EN SOINS DENTAIRE DES SSNA

Veuillez vérifier régulièrement le site Web des SSNA afin de vous assurer que vous possédez la version la plus récente de la trousse. La version actuelle de la trousse *Renseignements pour le praticien en soins dentaires* des

SSNA peut être téléchargée à partir du site Web des SSNA à l'adresse suivante :

[www.santecanada.gc.ca/ssna](http://www.santecanada.gc.ca/ssna)

---

## PRÉDÉTERMINATIONS ET AUTORISATIONS

### APRÈS LES FAITS

Les demandes de prédétermination (PD) et d'autorisation après les faits doivent être soumises à votre bureau régional des SSNA. Les demandes de PD et d'autorisation après les faits soumises à FCH seront retournées aux praticiens en soins dentaires sans avoir été traitées.

Les praticiens en soins dentaires ayant reçu un numéro de PD ou d'autorisation après les faits de leur bureau régional, doivent l'indiquer de façon claire sur le formulaire de demande de paiement qu'ils soumettent à FCH pour règlement. Vous pouvez trouver le numéro de PD ou d'autorisation après les faits sur la *Lettre de confirmation de la PD*.

---

## EXIGENCES RELATIVES AUX RADIOGRAPHIES

Les radiographies ne sont nécessaires que pour les demandes de prédétermination et d'autorisation après les faits soumises au bureau régional des SSNA. Les radiographies ne doivent pas être envoyées à FCH.

---

## SOUMISSIONS DES DEMANDES DE PAIEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR LES DENTUROLOGISTES

Les denturologistes inscrits auprès des SSNA peuvent maintenant soumettre leurs demandes de paiement auprès de FCH par voie électronique tant qu'ils ont un numéro donné par l'*Association des denturologistes du Canada* (DACnet<sup>MC</sup>). La soumission des demandes de paiement par voie électronique exige que le numéro de fournisseur du denturologue soit mis à jour avec un numéro DACnet<sup>MC</sup> conforme à 9 chiffres.

Si vous souhaitez soumettre vos demandes de paiement de façon électronique, veuillez contacter le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** pour mettre votre fichier à jour.

---

## APPELS DE BÉNÉFICIAIRES

Pour toute demande de renseignements concernant le programme des SSNA, les bénéficiaires des Premières Nations et les Inuits doivent être référés au bureau régional des SSNA de la province dans laquelle le traitement a lieu. Les numéros de téléphone sont les suivants :

- Alberta : **1-888-495-2516**
- Atlantique : **1-800-565-3294**
- Colombie-Britannique : **1-888-321-5003**
- Manitoba : **1-877-505-0835**
- Territoires du Nord-Ouest : **1-888-332-9222**
- Nunavut : **1-888-332-9222**
- Ontario : **1-888-283-8885**

- Québec : **1-877-483-5501**
- Saskatchewan : **1-877-780-5458**
- Yukon : **1-888-332-9222**
- Centre de révision en orthodontie : **1-866-227-0943**

Veuillez noter que le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH fournit seulement les services aux fournisseurs du programme des SSNA.

---

Nous vous encourageons à télécharger la version actuelle de la trousse *Renseignements pour le praticien en soins dentaires* des SSNA à partir du site Web des SSNA à l'adresse suivante :

[www.santecanada.gc.ca/ssna](http://www.santecanada.gc.ca/ssna)

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez vous adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.

---